

Points de repères : Actions à venir

LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

? À quoi ça sert ?

3D ÉNERGIES souhaite développer un projet respectueux du territoire et de son environnement.

Dans ce cadre, et avec l'aide de l'Agence Tact, une démarche d'information et de concertation a été mise en place. Celle-ci doit permettre aux personnes intéressées de s'informer sur le projet et de donner leur avis.

En parallèle, comme vous le savez, un dialogue étroit a été initié avec vos élus depuis le début du développement de ce projet.

En effet, un des objectifs de cette démarche est d'élaborer un projet communal sur la base des retombées économiques locales prévues que l'exploitation du parc engendrera.

! Quels sont les prochains rendez-vous ?

Participez à la concertation préalable du 7 au 28 janvier 2019 en consultant en ligne ou en mairie un dossier présentant l'intégralité du projet et déposez vos remarques et avis.

www.parcfofontrieuenergie.fr

Une permanence d'information ouverte à tous est prévue pour échanger sur ce projet. Tous les habitants de Fontrieu sont invités à participer à ce temps organisé le :

Samedi 12 janvier 2019 de 10h à 14h - À la salle de Biot

Une visite du parc éolien de Puech Cornet aura lieu au Printemps 2019 pour les plus intéressés d'entre vous.



Qui sommes-nous ?

3D ÉNERGIES : UN ACTEUR PUBLIC

3D ÉNERGIES est un opérateur public. Basée à Niort, cette société a pour actionnaire principal le SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Énergies des Deux-Sèvres). Depuis 2008, 3D ÉNERGIES travaille au développement et à l'exploitation d'unités de production d'électricité qui utilisent des sources d'énergies renouvelables. Elle aide les collectivités à valoriser l'énergie renouvelable, notamment éolienne, solaire, biogaz ou encore hydroélectrique, disponible sur leurs territoires.

3D ÉNERGIES étudie les projets dans un esprit de concertation et d'aménagement du territoire, au service du développement économique des collectivités et de la lutte contre le changement climatique et ses effets néfastes sur la nature et notre environnement.

Nous avons à cœur que nos projets se fassent en concertation avec les élus et les habitants concernés.

CONTACTEZ L'AGENCE TACT

contact@parceolienfontrieuenergie.com
02 53 35 40 04

CONTACTEZ 3D ÉNERGIES

Pierre Mora, chef de projet,
en charge du développement de ce parc
info-saeml@3denergies.com
05 49 25 25 00

Projet éolien de Fontrieu Énergie

BULLETIN D'INFORMATION #01



Madame, Monsieur

Depuis 2017, avec l'accord des élus de la commune de Fontrieu pour mener des études techniques et environnementales, la société 3D ÉNERGIES étudie la possibilité d'implanter de nouvelles éoliennes à proximité du parc éolien du Puech Cornet déjà en exploitation sur votre commune.

Aujourd'hui, toutes les analyses de terrain ont été réalisées. Après avoir identifié et pris en compte les différents enjeux du territoire, 3D ÉNERGIES est en train de choisir la meilleure implantation : celle de moindre impact et de meilleure production possible. Ce nouveau parc comportera 3 machines à proximité du site du Puech Cornet.

Parce que l'éolien est un sujet très complexe et encadré par une stricte réglementation, 3D ÉNERGIES souhaite prendre le temps d'échanger avec les personnes intéressées sur le développement de son projet. C'est pourquoi une période de concertation préalable sera ouverte du 7 au 28 janvier 2019. À ce moment-là, vous

pourrez consulter les principaux éléments du projet sur le site internet dédié ou sur un dossier disponible en mairie de Fontrieu et déposer vos questions et/ou avis sur le projet. www.parcfofontrieuenergie.fr

Dans ce cadre, vous êtes également invités à participer à la permanence d'information qui se tiendra le samedi 12 janvier 2019 de 10h00 à 14h00 à la salle de Biot. Un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sera déposé en Préfecture du Tarn durant le premier trimestre 2019. L'instruction du dossier pourra ainsi débuter. Au cours de cette instruction, une enquête publique sera organisée par les services de l'État. Le Préfet rendra son avis à la fin de l'instruction sur la base des différents éléments recueillis.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et vous remercions de l'attention que vous pourrez porter à ce projet.

À très bientôt !
L'équipe 3D ÉNERGIES



Un projet au profit du territoire

L'énergie éolienne est une solution performante et écologique en phase avec les grandes orientations de la loi de transition énergétique française votée en 2015. L'objectif est donc de faire du parc éolien de Fontrieu Énergie un projet bénéfique à tous afin que la transition énergétique du territoire rime avec développement local.

Des retombées économiques locales directes et indirectes

- Un parc éolien génère des retombées fiscales pour la commune d'accueil, la Communauté de Communes, le Département et la Région. En effet, l'exploitant du parc est redevable de plusieurs types d'impositions locales. Ces nouvelles ressources profitent à tous les habitants car elles permettent aux collectivités d'investir localement par exemple sur les infrastructures et les services.
- Un projet éolien génère également de l'activité économique. Les entreprises locales sont amenées à pouvoir participer aux différentes phases de la vie du parc : études, construction, entretien, maintenance, ... Restaurants et hôtels sont également sollicités durant toute la période de développement et de chantier.
- 3D ÉNERGIES a également décidé de mettre en place des mesures d'accompagnement. Celles-ci seront notamment dédiées au développement durable sur le territoire communal. Un groupe de travail a été initié avec vos élus afin de travailler sur ces aspects qui doivent bénéficier à tous.
- Un parc éolien est implanté soit sur des parcelles privées, soit sur des parcelles communales. Dans ce cadre, un accord foncier est signé entre le développeur éolien et le propriétaire afin d'officialiser la location de l'emplacement concerné. Un loyer est donc versé au propriétaire de la parcelle. Le parc de Fontrieu ÉNERGIE est situé sur des terrains communaux, les loyers seront donc reversés à la commune et bénéficieront, par conséquent, à l'ensemble des habitants.

Un parc éolien qui pourrait aussi appartenir aux collectivités locales

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 permet désormais aux communes et leurs groupements (EPCI) d'entrer au capital d'une société dont l'objet est la production d'énergies renouvelables.

La commune de Fontrieu et votre syndicat d'énergie départemental TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU TARN, le SDET, ont décidé de s'associer au projet de parc éolien de Fontrieu ÉNERGIE à la prise de participation au capital de la société de projet et via différentes actions de communication menées en commun.

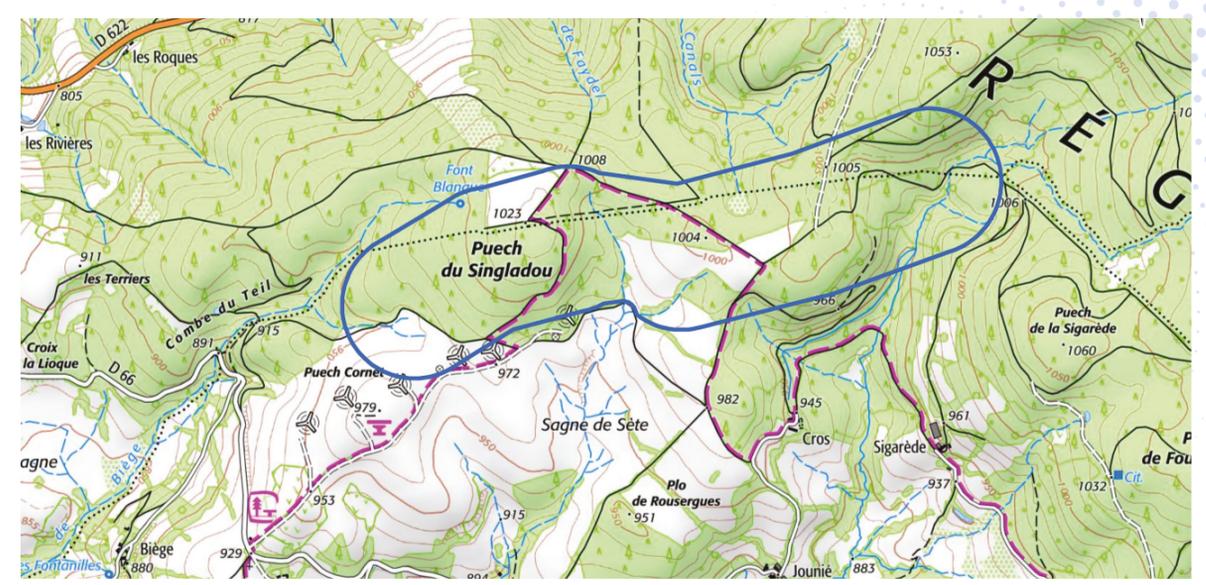
Cette démarche forte et novatrice, permettra à la collectivité et au syndicat, de bénéficier directement de la vente d'électricité issue des éoliennes et de siéger au comité de direction de la société d'exploitation de Fontrieu ÉNERGIE.

Investir dans le projet

Pour que ce parc soit aussi le vôtre, 3D ÉNERGIES et la municipalité aimeraient donner la possibilité à ceux qui le souhaitent d'investir dans le parc éolien de Fontrieu Énergie.

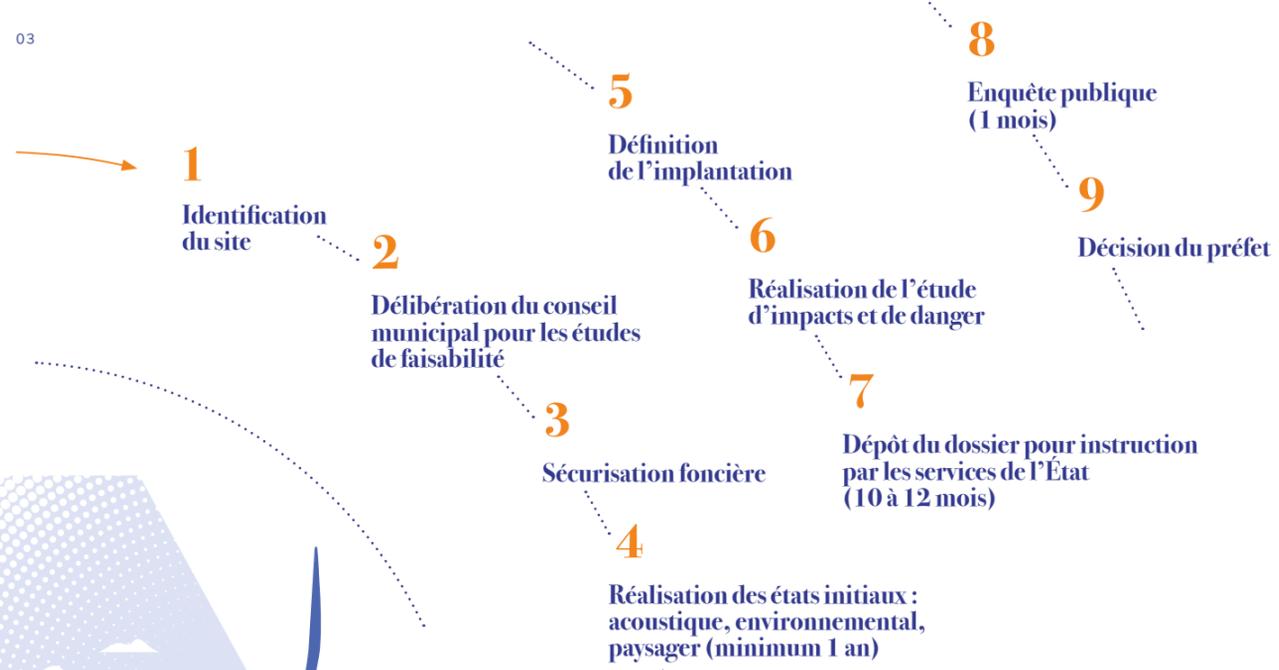
- L'objectif est de donner à chacun, quelles que soient ses ressources, l'opportunité de participer à la transition énergétique tout en bénéficiant des retombées économiques.

Les modalités de cet investissement participatif vous seront proposées ultérieurement, mais n'hésitez pas à nous contacter d'ici là si cela peut vous intéresser !



Zone d'études du projet de Fontrieu Énergie

Le projet de Fontrieu Énergie en bref



- PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT**
Ces études, menées durant un cycle biologique complet (4 saisons), permettent d'identifier la flore et la faune présentes sur le territoire.
- DÉFINIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE**
Cette analyse doit permettre de prendre en compte l'ensemble des éléments paysagers (naturels et patrimoniaux) présents, dans un rayon de 20 km autour de la zone d'implantation potentielle, afin que le projet puisse s'intégrer au mieux au territoire.
- MAÎTRISER LES EFFETS ACOUSTIQUES**
L'étude acoustique consiste à mesurer le niveau sonore ambiant aux environs de la zone, puis à simuler le parc éolien en fonctionnement afin de vérifier que la réglementation en vigueur sera bien respectée. Celle-ci prévoit qu'un parc éolien ne doit pas ajouter au bruit ambiant plus de 5 décibels le jour et 3 la nuit. Les résultats de ces études seront présentés lors de la permanence publique, ainsi que sur le site internet dédié au projet.

